



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-TROISIÈME SESSION

Rome, 18 - 22 juillet 2016

INDICATEURS LIÉS AUX FORÊTS, SUIVI DES FORÊTS ET PROGRÈS ACCOMPLIS SUR LA VOIE DE LA RÉALISATION DES ODD

I. Généralités

1. Les objectifs de développement durable (ODD) convenus par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 s'appuient sur les enseignements tirés des processus des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et rassemblent 17 objectifs, 169 cibles et 231 indicateurs élaborés par le biais d'une approche intersectorielle. Ces objectifs, cibles et indicateurs doivent orienter et mesurer les progrès réalisés sur la voie du développement durable jusqu'en 2030. Ils sont conçus de manière intégrée, qui tient compte de la multicausalité et de l'interdépendance des trois piliers du développement durable.

2. Comme le souligne le document COFO/2016/5.1, les forêts sont concernées par la plupart des ODD via la fourniture de divers avantages sociaux, économiques et environnementaux qui contribuent à l'établissement de moyens d'existence durables, la création de revenus et d'emplois, la production alimentaire, des systèmes de production et de consommation plus résilients et plus durables et le changement climatique. Quantifier ces contributions n'est pas toujours possible au niveau mondial en raison des lacunes dans les données et des difficultés que pose la collecte d'informations socioéconomiques sur les forêts susceptibles d'être comparées à l'échelle mondiale. En dépit de ces difficultés, les ODD reconnaissent le rôle majeur des forêts dans 12 cibles liées aux forêts, notamment celles relatives à l'ODD 15 «Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité» qui intègre explicitement la gestion durable des forêts dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mq753

II. Cadre mondial d'indicateurs des ODD

3. L'adhésion pleine et entière des pays est essentielle aux ODD et le suivi des progrès doit avant tout se faire au niveau national. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 introduit un examen de l'état d'avancement fondé sur un ensemble d'indicateurs mondiaux que viennent compléter d'autres indicateurs de portée régionale et nationale élaborés par les États Membres. Alors que les services nationaux de statistique sont indispensables à ce processus de communication des informations, et qu'il sera nécessaire d'œuvrer au renforcement de leurs capacités, la coopération public-privé et l'utilisation d'un large éventail de données, notamment des données d'observation de la Terre et des informations géospatiales, sont encouragées afin d'accroître la disponibilité des données aux niveaux national, régional et mondial.

4. Le cadre mondial d'indicateurs approuvé par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-SDG) prévoit un suivi mondial des cibles des ODD. Les indicateurs globaux sont essentiels pour garantir qu'il sera possible de comparer les résultats des pays. Ils doivent donc respecter certaines exigences en matière de pertinence, de solidité méthodologique, de mesurabilité et de transparence. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 recommande l'utilisation, dans la mesure du possible, de données et d'informations émanant de mécanismes de communication déjà existants, mais reconnaît cependant qu'il existe des lacunes et des problèmes de qualité, et appelle donc à des efforts en matière de respect des délais, de fiabilité et de comparabilité des données nationales ainsi qu'en matière d'établissement de rapports au niveau des pays. Conformément au principe fondamental du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne pour compte, l'examen des progrès des ODD reposera sur des données ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique dans la mesure du possible.

5. La nécessité d'améliorer les statistiques nationales et les capacités statistiques des pays est mise en avant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui s'engage à intensifier les efforts visant à renforcer les capacités statistiques des pays en développement, en particulier des pays africains, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire.

6. Les rapports mondiaux sur les progrès accomplis sur la voie du Programme 2030 seront établis sur la base des données mondiales et régionales sur les indicateurs agrégées par les organismes internationaux selon leur expertise et leur mandat respectifs. Les critères de qualité et les pratiques optimales à respecter, notamment pour l'estimation des données et la fourniture de métadonnées, devraient être définis, et les estimations devraient toujours être effectuées en pleine consultation avec les pays concernés et au moyen de méthodes transparentes. Les organisations internationales sont appelées à normaliser les indicateurs conformément aux directives internationales et à en garantir le respect, et à faire leur possible pour assurer la concordance entre les données fournies au niveau mondial et celles publiées par les autorités nationales de statistique. Les mécanismes régionaux, avec l'aide des commissions régionales et d'autres organismes et bureaux régionaux, auront également un rôle primordial de facilitation à jouer, en prenant en compte les priorités régionales et en renforçant les liens entre les niveaux national et mondial.

7. Les pays vont s'appuyer sur le cadre mondial pour établir leur propre système de suivi des progrès. Chaque pays peut mettre en place des indicateurs supplémentaires pour suivre les progrès vers des objectifs particuliers fondés sur les priorités et les besoins nationaux. Les pays peuvent effectuer jusqu'à deux examens nationaux volontaires dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable entre 2016 et 2030. Les examens régionaux vont eux aussi jouer un rôle majeur, non seulement pour la diffusion et le suivi des conclusions du Forum, mais également pour la promotion du partage des expériences et de l'ajustement des systèmes d'examen et de suivi nationaux et régionaux.

III. Forêts et cibles et indicateurs relatifs aux forêts

8. Les données sur les forêts vont directement contribuer au suivi des progrès de 12 cibles des ODD et de 13 indicateurs liés aux forêts (la liste est en annexe 1). Ces indicateurs concernent les forêts ou les produits forestiers ou font référence à des technologies propres, à des chaînes d'approvisionnement plus propres et plus durables, ou à la réduction des émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée, lorsque les produits forestiers peuvent être intégrés aux résultats pris en compte. En outre, la forêt contribue à la plupart des ODD car elle améliore les moyens d'existence ruraux et les conditions socioéconomiques des communautés tributaires des forêts, et favorise des modes de consommation plus durables et des possibilités de réduction de l'empreinte carbone. La collecte de données socioéconomiques en lien avec les forêts peut améliorer la qualité globale des indicateurs, notamment en ce qui concerne les revenus en nature et l'augmentation de l'utilisation des produits forestiers dans les chaînes de valeur.

9. En avril 2016, suite au rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à la quarante-septième session de la Commission statistique des Nations Unies et à la troisième réunion du Groupe, la FAO s'est vu attribuer la charge de vingt indicateurs, et notamment la responsabilité d'assurer le suivi de trois indicateurs relatifs aux forêts (15.1.1, 15.2.1, 15.4.2), et de fournir des données pertinentes pour les autres, notamment sur la dendroénergie et la récolte de produits ligneux (voir l'annexe 1).

10. La collecte des données et l'établissement de rapports concernant l'indicateur ODD 15.1.1 (Superficie forestière en pourcentage du total des terres émergées), qui était également un indicateur OMD suivi par la FAO, se feront toujours dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA). Cet indicateur jouit d'une couverture géographique complète – les informations sont disponibles pour 234 pays et territoires depuis 1990 – et la qualité des données s'est progressivement améliorée à mesure que de plus en plus de pays disposent d'informations récentes sur leurs zones forestières fondées sur des inventaires forestiers.

11. L'indicateur 15.2.1 (Progrès vers une gestion durable des forêts) est plus complexe en termes de collecte des données, de suivi et d'établissement de rapports, car aucune variable unique ne peut pleinement refléter la progression vers une gestion durable des forêts. L'indicateur sera surveillé via une série de quatre sous-indicateurs relatifs à l'évolution de la couverture forestière, des stocks de carbone, des zones désignées aux fins de la conservation de la biodiversité et des zones bénéficiant d'une gestion durable certifiée par un dispositif indépendant de certification.

12. L'Indice du couvert végétal montagneux a été élaboré pour surveiller les progrès de la cible 15.4 relative à la préservation des écosystèmes montagneux, mais peut également se révéler pertinent pour la cible 6.6 relative à la protection des écosystèmes liés à l'eau et la cible 15.1, qui sont en lien avec la montagne.

13. Cet Indice est un indicateur indirect de la santé des écosystèmes montagneux. Il est conçu pour mesurer l'évolution de la couverture végétale dans les zones montagneuses (forêts, arbustes, terres cultivées, etc.). La communauté scientifique reconnaît l'existence d'une corrélation directe entre la couverture végétale des zones montagneuses et leur état de santé et, de ce fait, leur capacité à remplir leurs fonctions écosystémiques.

14. L'enjeu est d'obtenir des données provenant du plus grand nombre de pays possible, d'améliorer encore la qualité des données fournies par les pays, et de veiller à la cohérence des séries chronologiques. L'amélioration de la collecte des données, de la production de rapports et de la diffusion des données forestières va non seulement profiter aux indicateurs forestiers, mais va en outre renforcer la qualité des autres indicateurs, en apportant des informations sur les dynamiques socioéconomiques des forêts et leurs effets sur le développement durable. La fréquence des rapports constitue également un enjeu. Ainsi, l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA), qui est le principal instrument de compte rendu sur les forêts, collecte des données tous les cinq ans, mais des

rapports plus fréquents sur des variables clés pourraient être rédigés, et cette possibilité sera prise en compte dans l'élaboration de FRA 2020. L'alignement de FRA sur les besoins des ODD en matière de rapports signifie non seulement le renforcement de la collecte de données, mais aussi la production de rapports annuels.

15. Les travaux sur les indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts peuvent être déterminants pour la production de données socioéconomiques sur les forêts à l'échelle nationale et régionale. Les indicateurs définis dans le cadre des processus d'élaboration des critères et indicateurs peuvent étayer les dispositifs de collecte des données, comme FRA, et permettre la fourniture de statistiques socioéconomiques forestières de meilleure qualité au niveau mondial. La Situation des forêts du monde (SOFO) 2014 a évalué les lacunes en matière de données/informations dans le cadre statistique international existant pour les critères et indicateurs socioéconomiques, et a souligné la nécessité d'intensifier les efforts en vue d'améliorer la disponibilité des données et la qualité des indicateurs existants. Il est également important de permettre aux systèmes de critères et indicateurs de produire des informations robustes centrées sur les pays qui soient en cohérence, sans s'y limiter, avec le système mondial d'indicateurs des ODD et avec les statistiques et évaluations internationales existantes, afin de créer des sources fiables et durables de données socioéconomiques nationales.

16. Le projet de la FAO de renforcer les critères et indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts au niveau des politiques et des pratiques a clairement contribué au suivi des ODD liés aux forêts. Le projet d'Indicateur 15.2.1 est le résultat d'une collaboration avec des partenaires majeurs travaillant sur les critères et indicateurs, et cette collaboration devrait se poursuivre en vue d'évaluer l'efficacité de l'indicateur et d'examiner les éventuelles améliorations méthodologiques. Outre les travaux sur les ODD, le projet critères et indicateurs a formulé plusieurs suggestions intéressantes qui seront prises en compte lors de l'élaboration de FRA 2020. Une attention particulière est accordée à la nécessité de rationaliser et de renforcer la cohérence du cadre mondial d'établissement de rapports sur les forêts. Une évaluation des différents indicateurs du cadre permettra de recenser les lacunes en matière de données, et les besoins en matière de collecte et de diffusion des données à l'appui de la démonstration de la contribution des forêts aux ODD. La FAO va collaborer avec les secrétariats de la CDB (Convention sur la diversité biologique), de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), du FNUF (Forum des Nations Unies sur les forêts), d'autres membres du PCF (Partenariat de collaboration sur les forêts), ainsi qu'avec d'autres processus internationaux afin d'avancer dans l'élaboration d'un cadre mondial d'indicateurs susceptible de dévoiler les dimensions, les évolutions et les tendances physiques, environnementales et socioéconomiques des forêts, tout en allégeant la charge de travail des pays en matière d'établissement de rapports.

IV. Améliorer la collecte des données, le suivi et l'établissement de rapports pour les ODD relatifs aux forêts

17. L'appui à la mise en œuvre nationale des ODD ainsi qu'au suivi de l'état l'avancement est essentiel pour s'assurer d'aboutir à des solutions efficaces reposant sur des synergies naturelles et des rétroactions entre politiques. Améliorer la disponibilité et la qualité des données permet de prendre des décisions en connaissance de cause en ce qui concerne les politiques en faveur des ODD et d'autres processus internationaux relatifs aux forêts, tout en contribuant à la gouvernance nationale intersectorielle à l'appui de la réalisation de ces objectifs. À ce propos, la collecte de données sur la gestion et les ressources forestières, les produits forestiers et les contributions socioéconomiques des forêts à l'échelle nationale doit être améliorée non seulement en mettant l'accent sur la production de statistiques, mais aussi en visant une collecte opportune et cohérente d'informations fiables sur différents aspects des forêts susceptibles d'éclairer les dynamiques socioéconomiques masquées dans les données agrégées, mais souvent pertinentes pour les priorités et les besoins des pays.

18. Comprendre le rôle des forêts au-delà des services écosystémiques, par exemple en matière de nutrition, de protection contre les catastrophes, de produits et de carburants à faible émission de carbone et de création d'emplois et de revenus va accroître l'éventail des options politiques et les bénéfices générés. L'évaluation de ces contributions dépend toutefois de la précision dans la conception et la mesure des indicateurs nationaux, ainsi que de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données fiables. Les efforts déployés par la FAO pour renforcer les capacités des pays peuvent améliorer la prise en compte de la production, du commerce et des revenus générés par les produits forestiers ligneux et non ligneux, et des autres avantages socioéconomiques contribuant à l'autonomisation et à de meilleurs moyens d'existence.

19. La FAO collecte des données et des informations relatives à certains aspects des avantages socioéconomiques des forêts par l'intermédiaire d'activités statistiques régulières (FRA, Questionnaire conjoint du secteur forestier par exemple), d'un suivi socioéconomique au titre du Programme de suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales, et d'études économiques thématiques. Ainsi, l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) fait part de la situation des avantages socioéconomiques émanant des forêts dans le monde sur la base de ses données sur les extractions de bois, la production de produits forestiers non ligneux, l'emploi, les droits de propriété, l'accès aux forêts et les recettes et dépenses publiques liées aux forêts. La disponibilité et la qualité des données varient fortement selon l'origine des données, le dispositif de collecte, le domaine, l'objet, la région et le pays. FRA 2010 et 2015 indiquent clairement que la disponibilité et la qualité des données sur les avantages socioéconomiques des forêts ne sont pas suffisantes pour réaliser une évaluation solide de la situation et des tendances mondiales. Le renforcement des capacités au niveau des pays en vue d'améliorer la communication des informations et de soutenir la collecte de données nationales et la conception d'indicateurs nationaux va améliorer la qualité du suivi, des examens et de l'élaboration des politiques à tous les niveaux.

20. Au cours des 25 dernières années, la capacité des pays à surveiller leurs forêts a été sensiblement renforcée. Selon FRA 2015, 81 pays représentant 77 pour cent de la superficie forestière mondiale ont indiqué qu'ils avaient finalisé ou débuté leur évaluation nationale après 2010. Toutefois, la notification des progrès en matière d'ODD engendre de nouveaux défis pour les inventaires car une surveillance continue et soutenue devient alors indispensable. Pour relever ces défis, il est nécessaire d'institutionnaliser, de soutenir et d'améliorer les capacités et les systèmes d'inventaire et de surveillance existants, mais aussi de mettre en place de nouvelles activités de développement des capacités dans les pays actuellement dans l'incapacité de rendre compte efficacement de leurs ressources forestières et de leur évolution.

21. FRA collecte et compile les statistiques nationales officielles, et rend compte de la situation et des tendances des ressources forestières aux niveaux mondial, régional et des pays. Les activités du Programme ONU-REDD et du Programme de suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales (NFMA) s'attachent à aider les pays à mettre en place des systèmes nationaux de surveillance des forêts compatibles avec REDD+ qui collectent, analysent, rendent compte et diffusent des informations sur les ressources forestières et des données socioéconomiques et de gouvernance s'y rapportant. Le Programme de statistiques sur les produits forestiers collecte, analyse et diffuse des données mondiales annuelles sur la production et le commerce des produits forestiers.

22. FRA mène des activités régionales et nationales de développement des capacités afin d'aider les pays à améliorer la cohérence des rapports nationaux et à utiliser la télédétection pour évaluer la superficie forestière et son évolution. Les Programmes ONU-REDD et NFMA ont une portée plus large, et couvrent les besoins en matière de renforcement des capacités de la totalité du processus national d'inventaire forestier – conception de l'inventaire, collecte des données, analyse, rapport et diffusion des résultats. Le Programme de statistiques sur les produits forestiers renforce les capacités statistiques nationales et régionales sur les produits forestiers en organisant régulièrement des ateliers de formation et des projets d'assistance technique. Il a ainsi organisé plus de 25 ateliers de renforcement des capacités sur les statistiques des produits forestiers dans le monde depuis 1984.

23. Satisfaire les exigences du suivi de l'état d'avancement de la réalisation des ODD nécessite l'élaboration de modèles d'inventaire et de suivi transparents et continus capables de produire des données solides et régulièrement mises à jour avec une exactitude connue. La FAO va continuer de soutenir le développement de systèmes nationaux de surveillance des forêts et le renforcement des capacités connexes via son appui opérationnel et normatif. Les Directives volontaires sur le suivi national des forêts, qui visent à constituer une base solide permettant la mise en place d'un appui opérationnel actuellement déployé dans plus de 20 pays, seront présentées à la session courante du Comité des forêts pour approbation.

24. En outre, la FAO cherche sans cesse des moyens innovants permettant d'améliorer l'efficacité de son appui. Lors de la COP21 (Paris), la FAO et Google ont signé un Protocole d'accord qui devrait faciliter l'accès des pays aux données de télédétection les plus récentes, ainsi qu'à de puissants outils d'analyse et de traitement. Dans le cadre de son initiative *Open Foris*, la FAO a également travaillé sur un ensemble d'outils logiciels libres, qui aident les pays à collecter, analyser et rendre compte des données sur les forêts et les aspects connexes. Ces outils et ces technologies ne sont pas spécifiques à une certaine discipline ou à une certaine échelle, et peuvent être utilisés pour répondre à divers besoins en matière d'information, à différents niveaux. En plus de l'analyse à l'échelle nationale, ils peuvent contribuer à l'élaboration d'évaluations mondiales, comme FRA, et répondre aux besoins des petits producteurs et des exploitants familiaux en matière d'information. Ils peuvent ainsi également contribuer à certaines initiatives régionales de la FAO.

V. Points à examiner par le Comité

25. Le Comité pourrait souhaiter inviter les pays à:

- renforcer la collecte des données forestières afin de répondre aux besoins en matière de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des cibles des ODD aux niveaux mondial, régional et national;
- élaborer des indicateurs des ODD relatifs aux forêts à l'échelle nationale, notamment en s'appuyant sur les données générées par les systèmes statistiques nationaux et via les processus nationaux et régionaux d'élaboration des critères et des indicateurs.

26. Le Comité souhaitera peut-être demander à la FAO:

- de revoir la stratégie de FRA, en collaboration avec les États Membres et d'autres agences et organisations internationales, et de l'adapter le cas échéant aux besoins en matière de suivi des ODD, ainsi qu'aux besoins en matière d'établissement de rapports des autres processus forestiers mondiaux, en vue de produire et de diffuser des données robustes sur les aspects physiques et socioéconomiques des forêts, y compris grâce à l'utilisation de la télédétection;
- d'aider les pays à renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur les forêts dans l'objectif de soutenir le cadre national d'indicateurs des ODD et les rapports des pays aux processus d'examen régionaux et mondiaux;
- de poursuivre l'étude de nouveaux outils et de techniques innovantes permettant d'améliorer l'appui apporté aux Membres en matière de collecte, d'analyse et de compte rendu des données sur les forêts et les aspects connexes
- d'expérimenter de nouvelles méthodes pour évaluer les tendances régionales et mondiales en matière de couvert forestier;
- de promouvoir le partage des connaissances sur les pratiques optimales et les enseignements tirés à l'échelle mondiale et régionale en vue d'améliorer la collecte des données et l'analyse des statistiques et des informations sur les forêts; et
- de poursuivre les travaux entrepris avec les secrétariats de la CDB, de la CCNUCC, du FNUF, d'autres membres du PCF, ainsi qu'avec d'autres processus internationaux en vue d'améliorer et de rationaliser l'établissement de rapports sur les forêts à l'échelle mondiale.

Annexe I

Principales cibles et principaux indicateurs liés aux forêts (liste non exhaustive)

<p>Cible 2.3</p> <p>D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.</p>	<p>Indicateur 2.3.1: Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière</p>
<p>Cible 6.6</p> <p>D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.</p>	<p>Indicateur 6.6.1: Variation en pourcentage de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau</p>
<p>Cible 7.1</p> <p>D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.</p>	<p>Indicateur 7.1.2: Pourcentage de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres</p>
<p>Cible 7.2</p> <p>D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.</p>	<p>Indicateur 7.2.1: Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie</p>
<p>Cible 9.4</p> <p>D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.</p>	<p>Indicateur 9.4.1: Émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée</p>
<p>Cible 11.c</p> <p>Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.</p>	<p>Indicateur 11.c.1: Pourcentage de l'assistance financière allouée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments</p>

<p>Cible 15.1</p> <p>D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.</p>	<p>Indicateur 15.1.1: Superficie forestière en pourcentage du total des terres émergées</p>
<p>Cible 15.2</p> <p>D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.</p>	<p>Indicateur 15.2.1: Progrès vers une gestion durable des forêts</p>
<p>Cible 15.3</p> <p>D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.</p>	<p>Indicateur 15.3.1: Pourcentage de la surface émergée du globe occupée par des terres dégradées</p>
<p>Cible 15.4</p> <p>D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable</p>	<p>Indicateur 15.4.1: Sites importants pour la biodiversité des montagnes couverts par des zones protégées</p> <p>Indicateur 15.4.2: Indice du couvert végétal des montagnes</p>
<p>Cible 15.6</p> <p>Veiller au partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci.</p>	<p>Indicateur 15.6.1: Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et stratégiques visant à garantir un partage juste et équitable de ces bénéfices</p>
<p>Cible 15.9</p> <p>D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.</p>	<p>Indicateur 15.9.1: Progrès réalisés en matière de cibles nationales établies conformément à l'Objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité</p>